



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjwa BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : SOLIDARITE

Concilier l'Economique et le Social et Aider aux mutations (CESAM) - Subvention - Soutien au projet d'acquisition et de travaux du Centre social des Grésilles

Fondée en 1952 avec pour objectif de répondre aux besoins linguistiques des publics migrants, l'association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de quarante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de la Métropole.

Le CESAM a diversifié son activité et met son expérience de la formation au service des personnes salariées ou demandeuses d'emploi. Elle s'est dotée de 7 pôles pédagogiques au service du développement des compétences et de l'accompagnement à la construction de projet. Elle s'inscrit sur le territoire, en lien avec les besoins en compétences de ses acteurs économiques, institutions et collectivités locales.

Le développement de l'association, tout comme son ancrage territorial, a motivé le choix d'installation en cœur de quartier, aux Grésilles avec le projet d'acquisition et de travaux du bâtiment situé rue Jean XXIII, anciennement le Centre Social des Grésilles.

Le travail avec les partenaires du territoire permet à l'association de :

- de mettre à disposition plus d'un quart des locaux dans le cadre d'un bail d'une durée de 8 ans aux PEP CBFC. Cette modalité partenariale a un effet de synergie avec les activités du CESAM.
- d'accueillir à la demande et selon les disponibilités, d'autres associations intervenant au sein du quartier et auprès des publics résidents.

L'acquisition des locaux répond à de multiples enjeux :

- Un ancrage territorial renforcé :

L'acquisition du bâtiment au cœur des Grésilles constitue l'opportunité de conforter l'appartenance du CESAM au territoire, en créant du lien avec les acteurs locaux en complémentarité et en proximité.

- Une réponse aux besoins des habitants :

L'accueil des partenaires au sein du bâtiment est source de pluralité et de complémentarité des services rendus et permettra d'apporter une vraie réponse aux besoins des habitants.

La mixité des publics au sein d'un lieu est porteuse de relations enrichies par l'interconnaissance.

- L'optimisation des moyens :

Le bâtiment permet de regrouper les deux sites actuels et d'agir sur les qualités intrinsèques des locaux, notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'isolation sonore et thermique. L'amélioration des conditions d'accueil et de travail est un facteur de valorisation des salariés et des stagiaires et du bien-être au travail.

Le montage financier du projet initial a ainsi pris cette forme :

Coût total du projet : 3 407 802 €

- 50 000 € de subvention de Dijon métropole accordée par délibération du bureau métropolitain du 14 avril 2022
- 50 000 € de subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté : 50 000 €
- 200 000 € de subvention de la Caisse d'Allocation Familiales
- 90 202 € de fonds propres
- 3 017 600 € d'emprunt
- Caution Dijon métropole : 1 508 800 €

A ce jour, le plan de financement prévisionnel présente un dépassement budgétaire d'un montant de 515 431 €, en raison du coût des travaux notamment la hausse du prix des matériaux, de la main d'œuvre et l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité.

Le budget global du projet s'établit maintenant à 3 923 233 €

Pour faire face à cette situation, le CESAM a mobilisé ses fonds propres à hauteur de 249 807 € et a sollicité une augmentation de son emprunt bancaire dont le montant s'élève à 3 317 630 €.

La Ville de Dijon est sollicitée pour un soutien financier complémentaire dans le cadre de ce projet immobilier.

Eu égard au projet d'ancrage territorial renforcé de l'association CESAM sur le quartier politique de la Ville des Grésilles, en vue de créer du lien avec les acteurs locaux et d'apporter une réponse aux besoins des résidents, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € à l'association CESAM afin de permettre la réalisation de son projet d'acquisition et de travaux du bâtiment situé rue Jean XXIII.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € à l'association CESAM pour le projet d'acquisition et de travaux du bâtiment situé rue Jean XXIII, anciennement le Centre Social des Grésilles ;
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer la convention relative au financement d'une association jointe au présent rapport.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN